

## Article

# Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants

*par Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen*



30 juillet 2012



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada 

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

# Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants

par Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen

## Introduction

De nombreux parents prennent congé du travail pour s'occuper de leur enfant après une naissance ou une adoption. Les recherches internationales indiquent que la situation socioéconomique, y compris les caractéristiques de l'emploi des parents, peut avoir une incidence sur le fait qu'un ou deux parents prennent congé et sur la durée du congé<sup>1</sup>. Par exemple, le fait pour un parent de travailler à temps partiel ou à temps plein<sup>2</sup> ou encore de travailler à son compte<sup>3</sup> peut influencer sur les décisions en matière de congé. Les congés que prennent les parents peuvent aussi être conditionnés par les politiques qui régissent leur admissibilité aux absences du travail avec ou sans remplacement du revenu pour la naissance ou l'adoption d'un enfant<sup>4</sup>. Au Canada, ces politiques varient selon la province de résidence et diffèrent entre le Québec et les autres provinces et territoires.

Cependant, les recherches portant sur la relation entre les congés pris par la mère ou le père et les facteurs de santé de l'enfant et de la mère, comme la naissance prématurée, la santé de l'enfant à la naissance et la dépression postnatale, restent limitées. Les parents qui estiment que leur enfant a besoin de soins de santé

plus importants ou présente des risques de retards de développement pourraient reporter leur retour au travail<sup>5</sup>. Il est également possible que la dépression chez la mère ou les complications à l'accouchement se traduisent par un congé plus long pour l'un ou l'autre des parents<sup>6</sup>.

Si les recherches antérieures ont cerné les tendances en matière de congé à partir de données administratives, comme celles sur les prestations d'assurance-emploi<sup>7</sup>, peu de travaux se sont appuyés sur des données d'enquête. Les données d'enquête présentent l'avantage de couvrir des caractéristiques supplémentaires pouvant être associées au congé après une naissance ou une adoption, par exemple la santé de l'enfant ou de la mère.

Le présent article donne un aperçu des tendances en matière de congé à partir des données tirées de l'Enquête sur les jeunes Canadiens (EJC) de 2010, menée en 2010-2011. L'article s'intéresse principalement aux enfants âgés de 1 à 3 ans dont la mère, le père ou les deux parents travaillaient avant la naissance ou l'adoption. Deux aspects des tendances des congés déclarés par les mères et les pères sont étudiés : la prise ou non d'un congé et la durée

du congé. L'article examine également certaines caractéristiques de l'emploi des parents au moment de l'enquête, de même que des facteurs de santé pouvant être associés aux congés.

Il importe de noter que l'unité d'analyse de l'Enquête sur les jeunes Canadiens est *l'enfant*. Par conséquent, tout au long de l'article, les renseignements présentés au sujet de la mère ou du père doivent être interprétés comme des caractéristiques de *l'enfant*. Des renseignements plus détaillés sur les concepts et les définitions utilisés figurent à la section intitulée « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude ».

## La plupart des enfants canadiens ont des mères qui prennent des congés payés

Parmi les enfants de 1 à 3 ans vivant hors Québec, environ les trois quarts (73 %) avaient des mères ayant occupé un emploi ou ayant exploité une entreprise au cours des 12 mois ayant précédé la naissance ou l'adoption de l'enfant; environ les deux tiers (67 %) avaient des mères qui travaillaient après la naissance de l'enfant. Dans le cas des enfants dont les mères travaillaient avant leur naissance, 90 % des mères ont déclaré avoir pris un congé, et la

## Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude

L'Enquête sur les jeunes Canadiens (EJC) de 2010 fournit des renseignements sur les enfants et l'emploi de leurs parents au moment de l'enquête, de même que des renseignements rétrospectifs sur les congés pris à la naissance et les congés postnataux. Elle s'appuie sur un échantillon de 10 810 enfants canadiens âgés de 1 à 9 ans et vivant dans les dix provinces du Canada. Sont exclus les enfants vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, tout comme les enfants vivant sur les réserves indiennes<sup>1</sup>.

Les renseignements sur les congés n'ont été recueillis que pour les enfants âgés de 1 à 3 ans dont la mère, le père ou les deux parents travaillaient avant la naissance ou l'adoption. La personne du ménage la mieux renseignée (PMR) au sujet de l'enfant a fourni l'information sur les caractéristiques de l'enfant, l'emploi des parents au moment de l'enquête, les congés pris lors de la naissance ou de l'adoption de l'enfant, et les caractéristiques de la santé de l'enfant et de la mère.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) diffère du programme d'assurance-emploi du Canada (PAEC) offert dans les autres provinces et territoires, de sorte que le Québec fait l'objet d'un examen distinct tout au long de l'article (voir la section intitulée « Programmes gouvernementaux de congé parental au Canada et au Québec »).

### Limites des données

Comme aucune question sur la source ou le montant du revenu (y compris la rémunération supplémentaire versée par l'employeur) touché par les parents durant le congé n'a été posée dans le cadre de l'EJC, on n'examine pas le remplacement du revenu, les demandes ou les prestations du PAEC/RQAP ou les types particuliers de congé (p. ex. congé de maternité ou congé parental) dans le présent article. La distinction entre les congés payés et non payés est fondée exclusivement sur les déclarations des parents. Les renseignements sur l'emploi et le revenu ont été recueillis au moment de l'enquête et peuvent ne pas représenter la situation de l'emploi et du revenu avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Toutefois, de nombreux parents reprennent le même emploi après le congé<sup>2</sup>.

En outre, les résultats sont fondés sur les renseignements recueillis auprès de parents qui travaillaient avant la naissance de l'enfant et qui ont déclaré leur congé rétrospectivement. Il pourrait s'agir d'une définition plus large des congés (que celle s'appuyant uniquement sur l'admissibilité des parents aux prestations du PAEC/RQAP). Cependant, il se peut que certains parents n'aient pas déclaré être « en congé », ce qui pourrait avoir une incidence sur le nombre obtenu de parents ayant pris un congé. Par exemple, beaucoup de pères prennent un congé annuel à l'arrivée de leur enfant<sup>3</sup>, et il est possible que ce ne soit pas traité comme un congé pris explicitement en raison de la naissance ou de l'adoption de leur enfant.

### Définitions

**Caractéristiques de l'enfant et des parents :** La PMR a déclaré le sexe, l'âge et l'ordre de naissance de l'enfant (premier, deuxième, etc. dans l'ensemble des enfants au sein du ménage)<sup>4</sup>. La PMR ou son conjoint a également déclaré diverses caractéristiques des parents, notamment le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu au moment de l'enquête (et non à la naissance de l'enfant). La situation des parents au regard de l'emploi au moment de l'enquête a aussi été déterminée : emploi ou non au cours des 12 mois précédents, travail à temps partiel ou à temps plein (c.-à-d. 30 heures ou plus par semaine), travail autonome, travail par quarts (c.-à-d. travail hors des heures normales de jour) et profession. Comme dans le cas de recherches antérieures<sup>5</sup>, les professions sont réparties en deux catégories : secteur public et secteur privé. Les professions du secteur public comprennent, par exemple, celles qui sont exercées dans les hôpitaux, dans les services d'enseignement et dans les administrations publiques.

**Congé :** Des questions sur les congés ont été posées aux parents qui ont déclaré qu'un des deux conjoints a travaillé au cours des 12 mois ayant précédé la naissance ou l'adoption de l'enfant. Ces questions ont permis de déterminer si le répondant ou son conjoint a pris un congé payé ou non payé durant la grossesse ou après la naissance, ainsi que le nombre de semaines ou de mois de congé payé ou non payé. Les congés payés peuvent inclure ou non les prestations du PAEC/RQAP (la source précise du remplacement du revenu n'étant pas demandée). On a également demandé aux parents si eux-mêmes ou leur conjoint avaient travaillé depuis la naissance ou l'adoption de l'enfant. Les parents qui étaient toujours en congé au moment de l'enquête (moins de 2 % de l'échantillon) ont été exclus de l'analyse sur la durée du congé, celle-ci étant encore indéterminée.

**Santé de l'enfant et de la mère :** On a posé à la PMR des questions sur certains aspects de la santé de l'enfant et de la mère avant la naissance, à la naissance et après la naissance. Ces questions visaient à déterminer si l'enfant était né prématurément (c.-à-d. à 258 jours de grossesse ou moins), si l'enfant avait reçu des soins médicaux spécialisés à la naissance (soins intensifs, ventilation/oxygène, transfert à un autre hôpital ou autre type de soins), et s'il s'agissait d'une naissance multiple (jumeaux, triplets). La PMR devait également évaluer la santé de l'enfant à la naissance selon l'échelle suivante : « excellente », « très bonne », « bonne », « passable » et « mauvaise ». Les caractéristiques de la santé de la mère portaient notamment sur la dépression postnatale et l'hospitalisation pour des soins médicaux sous une forme ou une autre après la naissance ou l'adoption.

### Modèles statistiques

Les modèles de régression ont servi à examiner la relation entre les congés pris par les mères et les pères, d'une part, et les caractéristiques

## Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude (suite)

socioéconomiques déclarées et la santé de l'enfant et de la mère, d'autre part. Le présent article fait état des analyses de régression visant uniquement les enfants vivant hors du Québec en raison des contraintes découlant de la taille de l'échantillon québécois.

Dans un premier temps, des modèles de régression logistique ont été utilisés pour estimer les probabilités de déclaration d'un congé par la mère ou le père en fonction des caractéristiques de l'emploi et de la santé, une fois neutralisé l'effet d'autres facteurs (le sexe de l'enfant, le rang de l'enfant comme premier-né, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu de la mère, le niveau de scolarité et le revenu du père).

Les résultats des régressions logistiques ont été analysés au moyen des rapports de cotes. Ces rapports permettent de déterminer dans quelle mesure la prise d'un congé est associée à la santé de l'enfant ou de la mère ou aux caractéristiques de l'emploi de la mère ou du père, lorsque d'autres facteurs restent constants (c'est-à-dire lorsqu'est neutralisé l'effet de variables, comme le revenu ou le niveau de scolarité, qui pourraient être associées aux probabilités de prendre un congé).

Par la suite, des modèles de régression linéaire ont été utilisés pour examiner l'effet des caractéristiques de l'emploi et de la santé sur la durée totale du congé des mères et des pères. Ces modèles tiennent compte des parents qui ont déclaré ne pas avoir pris de congé (c.-à-d. 0 semaine). Ils neutralisent l'influence du sexe de l'enfant, du rang de

l'enfant comme premier-né, de l'âge, du niveau de scolarité et du revenu de la mère, ainsi que du niveau de scolarité et du revenu du père.

Les résultats des régressions linéaires ont été analysés au moyen des coefficients bêta. Le signe du coefficient (positif ou négatif) indique la direction de la relation entre le congé, d'une part, et la santé de la mère ou de l'enfant ou les caractéristiques de l'emploi de la mère ou du père, d'autre part, lorsque d'autres facteurs restent constants (c'est-à-dire lorsqu'est neutralisé l'effet d'autres variables, comme le revenu ou le niveau de scolarité, qui pourraient être associées à la durée du congé).

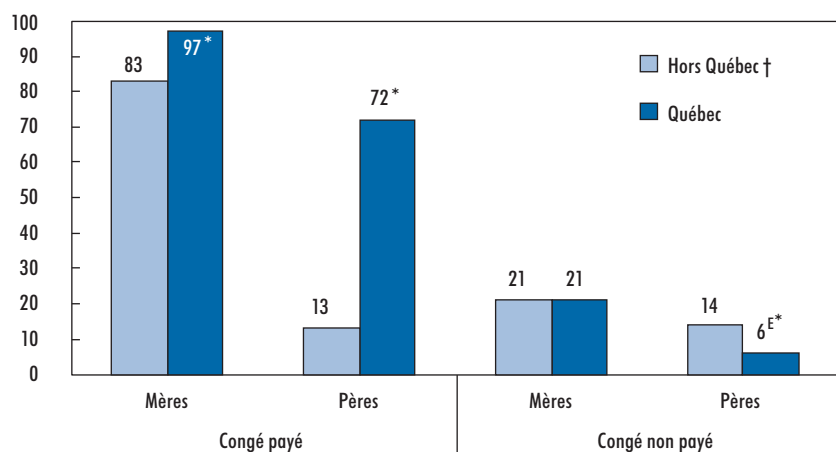
1. Pour plus de renseignements, voir Enquête sur les jeunes Canadiens à [http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5179&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5179&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2) (site consulté le 25 juin 2012).
2. Baker, M., et K. Milligan. 2008. « Evidence from maternity leave expansions of the impact of maternal care on early child development », *The Journal of Labor Economics*, vol. 45, n° 1.
3. Fox, E., G. Pascall et T. Warren. 2009. « Work-family policies, participation, and practices: fathers and childcare in Europe », *Community, Work and Family*, vol. 12, n° 3.
4. Il est possible que la mère ait donné naissance à un autre enfant qui ne vivait pas au sein du ménage au moment de l'enquête.
5. Marshall, K. 2010. « Prestations complémentaires versées par l'employeur », *L'emploi et le revenu perspective*, vol. 11, n° 2, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

durée moyenne du congé s'est établie à environ 44 semaines (tableau 1). Les enfants dont la mère n'a pas déclaré de congé (10 % du total) étaient plus susceptibles que les enfants dont la mère a pris un congé de vivre au sein d'une famille monoparentale, et/ou d'avoir une mère moins scolarisée, et/ou ayant un revenu inférieur (analyse non présentée).

Plus de mères ont pris des congés payés que des congés non payés, bien qu'il ait été possible pour elles de prendre des congés des deux types. Plus des quatre cinquièmes (83 %) des enfants hors du Québec dont les mères travaillaient avant leur naissance avaient des mères ayant pris un congé payé. Un cinquième (21 %) des enfants hors du Québec avaient des mères ayant pris un congé non payé (graphique 1). La durée moyenne des congés

**Graphique 1 Les congés payés sont plus courants parmi les parents d'enfants vivant au Québec**

pourcentage en congé après la naissance ou l'adoption de l'enfant



† groupe de référence

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,05$

Note : Les catégories congé payé et non payé n'étant pas mutuellement exclusives, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

**Tableau 1 Type et durée du congé pris par les mères et les pères qui travaillent et dont les enfants ont de 1 à 3 ans**

	Hors Québec †	Québec
	<b>pourcentage</b>	
<b>Mères</b>		
A travaillé dans les 12 mois ayant précédé la naissance ou l'adoption	72,9	69,4
A pris un congé quelconque <sup>1</sup>	90,0	99,2*
Congé payé <sup>1</sup>	83,1	97,3*
Congé non payé <sup>1</sup>	21,4	21,3*
	<b>nombre moyen de semaines</b>	
Durée totale du congé <sup>2</sup>	43,6	48,4*
Congé payé <sup>2</sup>	39,6	45,4*
Congé non payé <sup>2</sup>	4,5	3,3
	<b>pourcentage</b>	
A travaillé après la naissance ou l'adoption de l'enfant	67,4	72,4*
<b>Pères</b>		
A travaillé dans les 12 mois ayant précédé la naissance ou l'adoption	95,2	90,4*
A pris un congé quelconque <sup>1</sup>	26,0	76,1*
Congé payé <sup>1</sup>	12,9	72,5*
Congé non payé <sup>1</sup>	14,2	6,0 <sup>E*</sup>
	<b>nombre moyen de semaines</b>	
Durée totale du congé <sup>2</sup>	2,4	5,6*
Congé payé <sup>2</sup>	1,7	5,5*
Congé non payé <sup>2</sup>	0,7	0,2*
	<b>pourcentage</b>	
A travaillé après la naissance ou l'adoption de l'enfant	95,0	91,7*

† groupe de référence

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,05$

1. Parmi ceux qui travaillaient avant la naissance ou l'adoption.

2. Parmi ceux qui étaient de retour au travail au moment de l'enquête.

Note : Les catégories congé payé et non payé n'étant pas mutuellement exclusives, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

payés s'est établie à 40 semaines, comparativement à 4,5 semaines pour les congés non payés.

Parmi les enfants vivant au Québec, 69 % avaient des mères qui travaillaient avant leur naissance ou leur adoption. Presque tous les enfants du Québec avaient des mères ayant déclaré avoir pris un congé (99 %), et ce congé était plus long en moyenne (48 semaines) que dans le reste du Canada (44 semaines). La plupart des mères (97 %) ont pris un congé payé, lequel était aussi considérablement plus long que celui des mères ailleurs au Canada.

Comme c'était le cas hors du Québec, 1 enfant sur 5 vivant au Québec (21 %) avait une mère ayant pris un congé non payé (graphique 1). La proportion des mères qui travaillaient après la naissance ou l'adoption de leur enfant était légèrement plus élevée au Québec (72 %) que dans le reste du Canada (67 %) (tableau 1).

La répartition relative des congés pris par les mères était semblable pour les enfants vivant au Québec et pour ceux vivant ailleurs au Canada. Environ le tiers des enfants avaient des mères ayant pris 2 semaines de congé ou moins (32 % au Québec et

36 % ailleurs au Canada) (données non présentées). Près de la moitié des enfants avaient des mères ayant pris des congés de 25 à 52 semaines (48 % dans les deux régions). Cependant, 15 % des enfants au Québec avaient des mères ayant pris plus de 52 semaines de congé, comparativement à 9 % ailleurs au Canada. Globalement, les résultats révèlent une grande fourchette de valeurs pour la durée des congés pris au Québec et ailleurs au Canada.

## Programmes gouvernementaux de congé parental au Canada et au Québec

Si les règles régissant les congés pour la naissance ou l'adoption d'un enfant relèvent des provinces, les options de remplacement du revenu sont généralement réparties en deux catégories : 1) le programme d'assurance-emploi du Canada (PAEC) ou le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), et 2) les programmes de rémunération supplémentaire versée par l'employeur (prestations complémentaires).

Le PAEC prévoit jusqu'à 15 semaines de prestations de maternité pour la mère biologique et 35 semaines de prestations parentales. Les prestations parentales peuvent être partagées par les mères et les pères biologiques ou adoptifs<sup>1</sup>. Pour être admissible au remplacement du revenu, le parent doit avoir travaillé au moins 600 heures au cours des 52 semaines ayant précédé la naissance et avoir cotisé à l'assurance-emploi durant cette période<sup>2</sup>. Avant 2011, les travailleurs autonomes ne pouvaient pas cotiser au programme et n'étaient donc pas admissibles au remplacement du revenu<sup>3</sup>.

Le Québec s'est doté de son propre programme de prestations parentales, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), qui est entré en vigueur en janvier 2006. Ce régime propose deux options : le régime de base et le régime spécial. La différence principale entre les deux est que le régime spécial offre des prestations pour une période plus courte (pour la mère comme pour le père), mais à un taux de remplacement plus élevé. Le régime de base prévoit 18 semaines de prestations de maternité, 5 semaines de prestations de paternité et 32 semaines de prestations parentales qui peuvent être versées à l'un ou l'autre des parents; les parents adoptifs sont admissibles à 37 semaines de prestations. Par rapport au PAEC, les deux régimes québécois prévoient des périodes de référence (ouvrant droit aux prestations) plus courtes, des taux généralement plus élevés de remplacement du revenu, ainsi que des prestations de paternité exclusives aux pères. Le RQAP offre donc aux pères la possibilité de prendre des congés payés plus longs. Le régime couvre également les travailleurs autonomes, et la période de référence plus courte peut aussi accroître le nombre de personnes admissibles au programme.

Selon des recherches canadiennes antérieures fondées sur les données de l'assurance-emploi, en 2008, 80 % des mères qui occupaient un emploi avant la naissance ou l'adoption de leur enfant ont demandé des prestations du PAEC/RQAP; 20 % de ces mères ont également reçu une rémunération supplémentaire de leur employeur (prestations complémentaires), s'étalant en moyenne sur 19 semaines<sup>4</sup>. À titre de comparaison, en 2006, 1 père sur 5 a présenté une demande de prestations du PAEC/RQAP<sup>5</sup>. Les pères ont été proportionnellement plus nombreux à présenter des demandes de prestations au Québec (56 %) qu'ailleurs au Canada (11 %), bien que, hors du Québec, les pères ont demandé des prestations pour des périodes plus longues (17 semaines contre 7 semaines au Québec).

Les parents peuvent aussi décider de prendre des congés annuels ou des congés non payés. Ainsi, en 2006, plus du tiers des pères ont déclaré avoir pris un congé annuel à la naissance d'un enfant<sup>6</sup>. Enfin, certains parents décident de prendre des congés non payés, alors que d'autres utilisent le congé non payé une fois qu'ils ont épuisé les prestations de remplacement du revenu ou encore durant la période de carence de deux semaines du PAEC (particulièrement si cette période n'est pas couverte par le régime d'avantages sociaux de l'employeur).

1. Phipps, S. 2006. « Working for working parents: the evolution of maternity and parental benefits in Canada », IRPP *Choices*, vol. 12, n° 2.
2. Les conditions d'admissibilité permettent de prendre un congé sans toucher de prestations. Il est également possible de toucher certaines prestations sans être en congé. Dans le cadre de l'EJC, on n'a pas posé de questions sur l'admissibilité au PAEC/RQAP ou sur l'obtention d'avantages financiers particuliers.
3. Depuis janvier 2011, les travailleurs autonomes admissibles peuvent adhérer au programme d'assurance-emploi et se prévaloir des prestations de maternité et des prestations parentales.
4. Marshall, K. 2010. « Prestations complémentaires versées par l'employeur », *L'emploi et le revenu perspective*, vol. 11, n° 2, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
5. Marshall, K. 2008. « Utilisation par les pères des congés parentaux payés », *L'emploi et le revenu perspective*, vol. 9, n° 6, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
6. Beaupré, P., et E. Cloutier. 2007. *Vivre les transitions familiales : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-625-XIF au catalogue de Statistique Canada.

### **Comparativement aux enfants du reste du Canada, ceux vivant au Québec sont plus susceptibles d'avoir un père qui prend un congé**

La plupart des enfants canadiens avaient des pères qui travaillaient avant leur naissance ou leur adoption (95 % hors du Québec, 90 % au Québec), et qui travaillaient après (95 % et 92 %, respectivement) (tableau 1). Cependant, plus des trois quarts des enfants au Québec (76 %) avaient un père ayant pris un congé sous une forme ou une autre, une proportion nettement supérieure à celle du quart d'enfants observé dans le reste du Canada (26 %). D'autres études canadiennes ont fait état de cette tendance<sup>8</sup>.

Pour la majorité des enfants, les différences observées quant à la capacité des pères d'obtenir des congés payés semblent influencer sur les tendances en matière de congé. Ainsi, la durée moyenne des congés payés pour les pères au Québec s'est établie à 5,5 semaines, comparativement à 1,7 semaine pour les pères résidant hors du Québec. Les pères au Québec se sont montrés moins enclins à prendre des congés non payés que les pères dans le reste du Canada. La durée moyenne des congés non payés pour les deux groupes de pères était de 0,2 semaine et de 0,7 semaine, respectivement (tableau 1)<sup>9</sup>. Ces écarts pourraient s'expliquer par la possibilité offerte aux pères du Québec de prendre un congé de paternité non transférable de 5 semaines. Bien que l'on n'ait pas recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur les jeunes Canadiens, de renseignements sur les sources précises de revenu lors des congés payés, les données administratives indiquent que 1 père sur 5 demande des prestations du PAEC/RQAP<sup>10</sup>.

La plupart des enfants hors du Québec avaient des pères ayant pris des congés de 2 semaines ou moins (89 % des enfants hors du Québec contre 40 % de ceux au Québec). Par contre, les enfants du Québec étaient proportionnellement plus nombreux à

avoir des pères ayant pris des congés de 3 à 5 semaines (43 % contre un peu moins de 3 % dans le reste du Canada) (données non présentées).

Dans l'ensemble, il existe des différences entre les enfants vivant au Québec et ceux vivant ailleurs au Canada en ce qui concerne les tendances des congés parentaux. Pour les enfants vivant au Québec, les mères et les pères étaient plus susceptibles de prendre des congés, et ces congés étaient plus longs que ceux pris par les parents ailleurs au Canada. Ce constat tenait tout particulièrement pour les pères. Ces variations pourraient s'expliquer par les différences entre le Québec et le reste du Canada au chapitre des dispositions législatives en matière de congé, notamment le congé de paternité non transférable qui n'est pas offert aux pères hors du Québec.

Bien que des différences dans les tendances de congé aient été constatées entre les enfants au Québec et ceux ailleurs au Canada, les associations entre les conditions socioéconomiques des parents, la santé de la mère et de l'enfant, et la durée des congés suivent des tendances semblables dans les deux régions. Toutefois, compte tenu des restrictions imposées par la taille de l'échantillon, les sections suivantes qui analysent l'incidence de ces facteurs — d'abord sur la prise ou non de congé par les parents et ensuite sur la durée des congés — se limitent à la population des enfants vivant hors du Québec.

### **Les mères qui travaillent à temps plein sont plus susceptibles de prendre des congés**

Dans un modèle permettant de prévoir si les mères ne résidant pas au Québec prendront un congé, plusieurs caractéristiques de l'emploi ont été jugées importantes une fois neutralisé l'effet du sexe de l'enfant, du rang de l'enfant comme premier-né, de l'âge de la mère, ainsi que du niveau de scolarité et du revenu des parents. Ces caractéristiques de

l'emploi portent sur la situation du parent au moment de l'enquête et pas nécessairement avant la naissance ou l'adoption de l'enfant.

Les mères se sont montrées moins susceptibles de prendre des congés lorsqu'elles travaillaient à leur compte, mais plus enclines à le faire lorsqu'elles travaillaient à temps plein (tableau 2)<sup>11</sup>. Plus précisément, les mères travailleuses autonomes affichaient des probabilités inférieures de prendre des congés payés et des probabilités supérieures de prendre des congés non payés que les mères qui ne travaillaient pas à leur propre compte (données non présentées). Les mères travaillant à temps plein étaient plus de deux fois plus enclines à prendre des congés payés que ne l'étaient les mères travaillant à temps partiel, mais aussi susceptibles de prendre des congés non payés. Les mères travaillant par quarts enregistraient des probabilités inférieures de prendre des congés non payés que les mères ayant des heures normales de travail.

Les mères ayant rapporté une dépression postnatale présentaient des probabilités plus élevées de prendre des congés, particulièrement des congés payés, que les autres mères (tableau 3). Les mères ayant donné naissance à plusieurs enfants (jumeaux, triplets, etc.) se sont révélées plus susceptibles de prendre des congés payés que les mères ayant donné naissance à un seul enfant (données non présentées).

### **Les pères travaillant à temps plein sont moins enclins à prendre des congés**

Parmi les pères résidant hors du Québec, ceux travaillant dans le secteur public au moment de l'enquête affichaient des probabilités plus élevées de prendre des congés que ceux travaillant dans le secteur privé. Les pères travaillant à temps plein étaient moins susceptibles de prendre des congés que leurs homologues travaillant à temps partiel (tableau 2). Les pères vivant dans les pays nordiques se



**Tableau 2 Régression logistique prédisant un congé quelconque, selon les caractéristiques d'emploi<sup>1</sup>, enfants âgés de 1 à 3 ans vivant hors Québec**

	Mères	Pères
	rapport de cotes	
<b>Horaire de travail</b>		
Heures normales †	1,00	1,00
Travail par quarts	0,77	0,87
<b>Travail autonome</b>		
Non †	1,00	1,00
Oui	0,16*	0,78
<b>Situation relative à l'emploi</b>		
Temps partiel †	1,00	1,00
Temps plein	2,01**	0,34**
<b>Secteur d'emploi</b>		
Privé †	1,00	1,00
Public	1,00	1,66*

† groupe de référence

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,01$

\*\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,05$

1. Ces caractéristiques d'emploi reflètent la situation parentale au moment de l'enquête et non avant la naissance ou l'adoption de l'enfant.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

**Tableau 3 Régression logistique prédisant un congé quelconque, selon l'état de santé de la mère et de l'enfant, enfants âgés de 1 à 3 ans vivant hors Québec**

	Mères	Pères
	rapport de cotes	
<b>Naissance prématurée</b>		
Non †	1,00	1,00
Oui	0,96	1,26
<b>Naissance multiple</b>		
Non †	1,00	1,00
Oui	2,14	2,36*
<b>Soins médicaux spécialisés pour l'enfant après la naissance</b>		
Aucuns soins spécialisés †	1,00	1,00
Soins spécialisés après la naissance	1,24	1,30
<b>Santé de l'enfant à la naissance</b>		
Excellente ou très bonne †	1,00	1,00
Bonne, passable ou mauvaise	0,80	0,64*
<b>Soins médicaux spécialisés pour la mère après l'accouchement</b>		
Mère non hospitalisée †	1,00	1,00
Mère hospitalisée	0,87	1,38
<b>Dépression postnatale de la mère</b>		
Non †	1,00	1,00
Oui	2,69*	1,13

† groupe de référence

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,05$

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

montrent aussi moins enclins à prendre des congés, par exemple lorsqu'ils travaillent à leur compte<sup>12</sup>, et plus enclins à le faire lorsqu'ils travaillent dans certains domaines, comme l'enseignement, la santé ou les services sociaux<sup>13</sup>, ou lorsqu'ils travaillent dans le secteur public<sup>14</sup>.

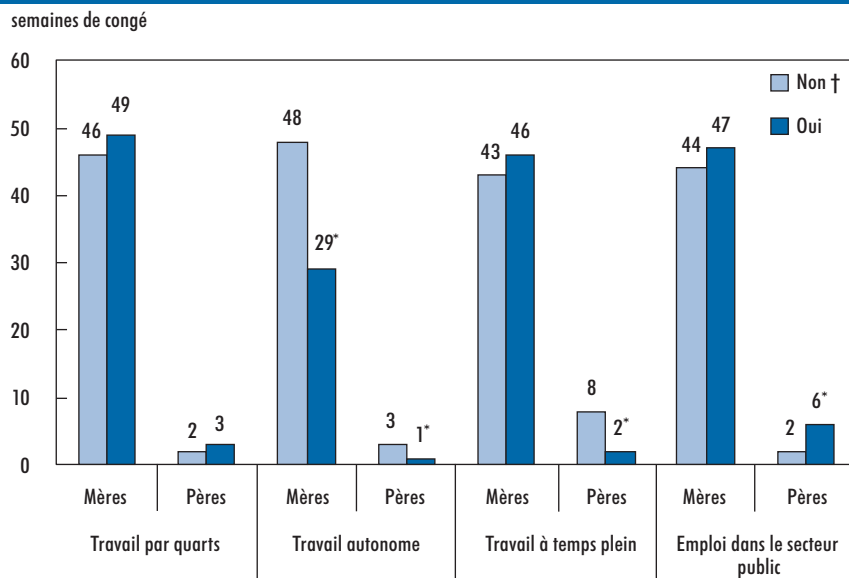
En ce qui a trait au type de congé, les pères travaillant à leur compte et les pères travaillant à temps plein étaient proportionnellement moins nombreux à prendre des congés payés (données non présentées). Les pères travaillant dans le secteur public étaient plus susceptibles de prendre des congés payés, mais moins susceptibles de prendre des congés non payés que les pères travaillant dans le secteur privé.

Les probabilités pour les pères de prendre un congé étaient plus de deux fois supérieures lorsqu'il y avait une naissance multiple que lorsqu'il y avait une naissance simple. Toutefois, les pères d'enfants ayant une santé qualifiée de bonne, passable ou mauvaise à la naissance affichaient des probabilités moins élevées de prendre des congés que les pères d'enfants ayant une santé excellente ou très bonne à la naissance (tableau 3). Les enfants ayant reçu des soins spécialisés à la naissance présentaient des probabilités plus élevées d'avoir des pères ayant pris des congés payés, et les enfants dont la mère a déclaré avoir souffert de dépression postnatale avaient des pères plus susceptibles de prendre des congés non payés (données non présentées).

### **Le travail autonome est associé à des congés de plus courte durée pour les mères**

Globalement, les mères d'enfants âgés de 1 à 3 ans vivant hors du Québec et qui travaillaient à leur compte au moment de l'enquête ont pris moins de semaines de congé au total (29 semaines) lors de la naissance ou de l'adoption de leur enfant que celles qui ne travaillaient pas à leur compte (48 semaines) (graphique 2). Bien qu'elles aient pris

## Graphique 2 Parmi les enfants dont les parents sont travailleurs autonomes et ceux dont les pères travaillent à temps plein, les parents prennent moins de semaines de congé



moins de temps de congé au total, les mères travailleuses autonomes ont pris des congés payés plus courts, mais des congés non payés plus longs (données non présentées). L'effet du travail autonome sur la durée totale des congés reste significatif, même une fois neutralisée l'influence du sexe de l'enfant, du rang de l'enfant comme premier-né, ainsi que de l'âge, du revenu<sup>15</sup>, du niveau de scolarité et d'autres caractéristiques de l'emploi de la mère (tableau A.1).

On n'a pas observé de différences significatives quant à la durée totale des congés entre les mères travaillant par quarts et celles ayant des heures normales de travail ou entre les mères travaillant dans le secteur public et celles travaillant dans le secteur privé. De plus, on n'a pas noté de différences entre les mères travaillant à temps plein et celles travaillant à temps partiel. Les mères prenaient des congés plus courts lorsque les pères travaillaient à leur compte

que lorsque les pères ne travaillaient pas à leur compte (40 semaines contre 46 semaines) (données non présentées).

### La dépression postnatale influe sur les congés de maternité

Les mères ayant déclaré une dépression postnatale (12 % de l'échantillon) ont pris des congés plus longs (50 semaines), en moyenne, que les autres mères (43 semaines) (graphique 3). L'effet sur la durée totale des congés s'est maintenu même une fois neutralisée l'influence du sexe de l'enfant, du rang de l'enfant comme premier-né, des caractéristiques de la santé, ainsi que de l'âge, du revenu et du niveau de scolarité de la mère (tableau A.2). La dépression de la mère avait un effet significatif sur la durée des congés payés, mais non sur la durée des congés non payés (données non présentées).

Parmi les enfants vivant hors du Québec, ceux nés prématurément (11 % de l'échantillon) avaient des mères ayant déclaré des congés plus longs au total — 49 semaines pour les mères d'enfants nés prématurément comparativement à 43 semaines pour les autres mères (graphique 3). Cependant, l'association entre la naissance prématurée de l'enfant et la durée du congé n'était pas significative une fois neutralisé l'effet du revenu et du niveau de scolarité de la mère ainsi que d'autres facteurs relatifs à la santé de l'enfant. Dans le cas de naissances multiples (2 % de l'échantillon), d'enfants ayant reçu des soins médicaux spécialisés (15 %) ou d'enfants ayant une santé qualifiée de bonne, passable ou médiocre à la naissance (13 %), on n'a pas observé de différence significative dans la durée totale des congés des mères (tableau A.2).

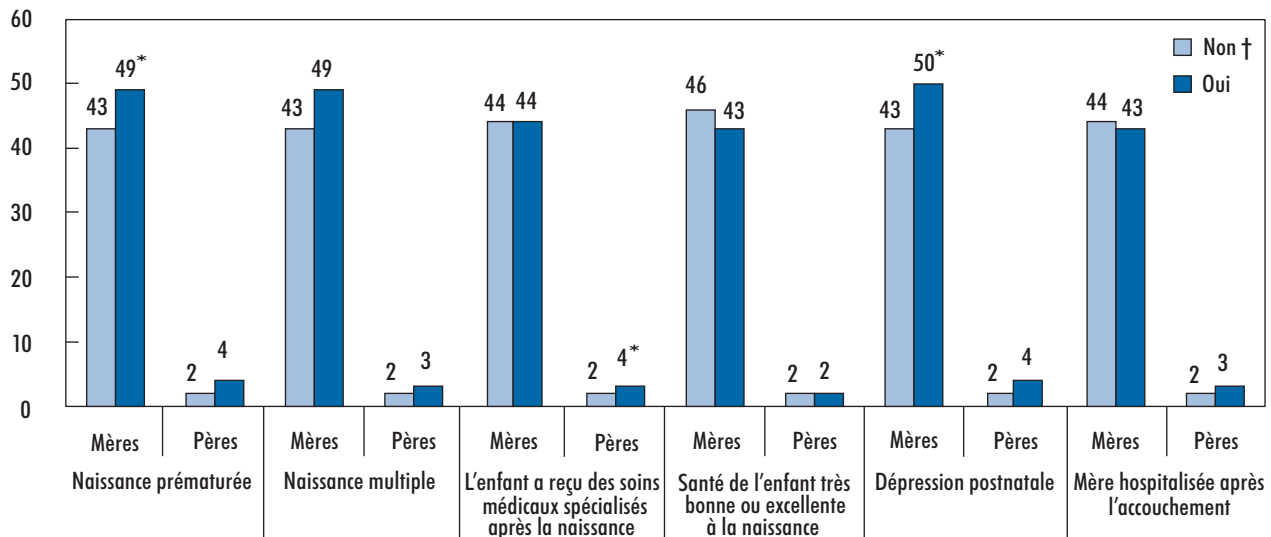
### Les pères travaillant à leur compte prennent des congés plus courts

Pour les enfants vivant hors du Québec, certains aspects de l'emploi des pères au moment de l'enquête étaient associés à la durée totale des congés. Les pères travaillant à temps plein ont pris des congés plus courts que les pères travaillant à temps partiel (graphique 2), et notamment des congés payés plus courts que les pères travaillant à temps partiel.

Les pères qui travaillaient à leur compte ont pris, au total, des congés plus courts comparativement à ceux qui ne travaillaient pas à leur compte. Ce constat tient, peu importe le sexe de l'enfant, le rang de l'enfant comme premier-né, l'âge de la mère, ainsi que le revenu, le niveau de scolarité et l'emploi du père (tableau A.1). En outre, la durée totale des congés était plus longue pour les pères travaillant dans le secteur public (graphique 2).

**Graphique 3 Parmi les enfants nés prématurément et ceux dont les mères déclarent une dépression postnatale, les mères prennent un plus long congé**

semaines de congé



† groupe de référence

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à  $p \leq 0,05$

Note : N'inclut que les enfants vivant hors du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

### Les enfants nécessitant des soins médicaux spécialisés à la naissance ont des pères qui prennent des congés plus longs

Les enfants ayant eu besoin de soins médicaux spécialisés à la naissance avaient des pères ayant pris des congés plus longs (3,7 semaines) que les autres enfants (2,2 semaines) (graphique 3). Cet écart était significatif pour les congés payés, mais pas pour les congés non payés. Cependant, l'effet des besoins médicaux spécialisés de l'enfant sur la durée totale du congé du père disparaissait lorsque les facteurs relatifs à la santé de l'enfant et de la mère étaient pris en compte (tableau A.2), ce qui laisse penser que cette relation pourrait s'expliquer par une autre caractéristique de l'enfant ou du parent (le revenu du père, par exemple).

Toutefois, les pères d'enfants dont la santé était jugée bonne, passable ou médiocre à la naissance ont pris

des congés plus courts que les pères dont les enfants étaient en excellente ou en très bonne santé, une fois neutralisé l'effet du sexe de l'enfant, du rang de l'enfant comme premier-né, de l'âge de la mère, ainsi que du niveau de scolarité et du revenu du père. Les enfants dont la santé était jugée bonne, passable ou médiocre à la naissance étaient plus susceptibles de vivre dans une famille n'ayant qu'un seul soutien que les enfants dont la santé était excellente ou très bonne. Par ailleurs, les enfants dont la santé était jugée bonne, passable ou médiocre à la naissance ne sont pas forcément les enfants ayant eu besoin de soins médicaux spécialisés à la naissance.

### Résumé

Selon les données de l'Enquête sur les jeunes Canadiens de 2010, la grande majorité (90 %) des enfants canadiens âgés de 1 à 3 ans et vivant hors du Québec avaient des

mères ayant pris un congé, sous une forme ou une autre, au moment de la naissance ou de l'adoption de leur enfant. Le quart de ces enfants (26 %) avaient des pères ayant déclaré avoir pris un congé. La durée moyenne des congés s'est établie à 44 semaines pour les mères et à 2,4 semaines pour les pères. Il s'agit souvent d'une combinaison de congés payés et non payés. Bien que la présente étude ne puisse traiter du remplacement du revenu ou de l'admissibilité aux programmes gouvernementaux (PAEC/RQAP), les droits relatifs aux congés, et particulièrement aux congés payés, peuvent exercer une influence sur la durée des congés<sup>16</sup>.

Parmi les enfants vivant au Québec dont les mères travaillaient avant la naissance ou l'adoption de leur enfant, presque tous avaient une mère ayant pris un congé (99 %), et la plupart un congé payé (97 %). Environ trois quarts des enfants au Québec (76 %) avaient un père ayant

pris un congé. En ce qui concerne la durée totale des congés pris par les parents au Québec, les mères ont pris environ 5 semaines de congé de plus et les pères, environ 3 semaines de plus que leurs homologues ailleurs au Canada.

Les congés sont conditionnés par les caractéristiques de l'emploi de la mère et du père au moment de l'enquête, de même que par la santé de l'enfant et de la mère au moment de la naissance ou de l'adoption. Le travail autonome constitue un facteur particulièrement important : les parents, mères ou pères, travaillant à leur compte ont pris des congés plus courts, même une fois neutralisé l'effet du sexe de l'enfant, du rang de l'enfant comme premier-né, de l'âge de la mère, ainsi que du niveau de scolarité et du revenu des parents. Les mères ayant déclaré avoir souffert de dépression postnatale ont pris des congés plus longs. Les résultats indiquent que les caractéristiques de l'emploi des parents de même que la santé de l'enfant et de la mère ont une incidence sur la durée des congés que les parents prennent au moment de la naissance ou de l'adoption de leur enfant.



**Leanne C. Findlay** est chercheuse principale en sciences sociales et **Dafna E. Kohen**, analyste principale de recherche, à la Division de l'analyse de la santé de Statistique Canada.

1. Brooks-Gunn, J., W.-J. Han et J. Walfoegel. 2002. « Maternal employment and child cognitive outcomes in the first three years of life: the NICHD study of early child care », *Child Development*, vol. 73, n° 4; Almqvist, A.-L. 2008. « Why most Swedish fathers and few French fathers use paid parental leave: an exploratory qualitative study of parents », *Fathering*, vol. 6, n° 2.
2. Reich, N. 2011. « Predictors of father's use of parental leave in Germany », *Population Review*, vol. 50, n° 2.
3. Mansdotter, A., P. Fredlund, J. Hallqvist et C. Magnusson. 2010. « Who takes paternity leave? A cohort study on prior social and health characteristics among fathers in Stockholm », *Journal of Public Health Policy*, vol. 31, n° 3.
4. International Labour Office, 2010. *Maternity at Work: A Review of National Legislation Second Edition*. International Labour Office, Conditions of Work and Employment Program; Moss, P. 2011. *International Review of Leave Policy and Related Research 2011*. International Network on Leave Policies and Research.
5. Bernal, R. 2008. « The effect of maternal employment and child care on children's cognitive development », *International Economic Review*, vol. 49, n° 4.
6. Fox, E., G. Pascall et T. Warren. 2009. « Work-family policies, participation, and practices: fathers and childcare in Europe », *Community, Work and Family*, vol. 12, n° 3.
7. Marshall, K. 2008. « Utilisation par les pères des congés parentaux payés », *L'emploi et le revenu perspective*, vol. 9, n° 6, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
8. Beaupré, P., et E. Cloutier. 2007. « Vivre les transitions familiales : résultats de l'Enquête sociale générale », *Enquête sociale générale, cycle 20 : enquête sur les transitions familiales*, n° 2, produit n° 89-625-XIF au catalogue de Statistique Canada.
9. Les différences observées entre les résultats de la présente étude et ceux d'études canadiennes antérieures sur la durée des congés des pères pourraient être attribuables aux différentes stratégies d'analyse utilisées. La présente étude tient compte de la durée moyenne des congés de tous les pères, y compris de ceux qui n'ont pas pris de congé, tandis que Marshall (2008) tient compte uniquement de la durée des prestations du PAEC/RQAP reçues par ceux qui en ont fait la demande.
10. Marshall. 2008.
11. Au moment de l'enquête, les parents travaillant à leur compte n'étaient pas admissibles au PAEC. Compte tenu de la modification des règles d'admissibilité qui permet désormais aux travailleurs autonomes de cotiser au programme, de nouvelles recherches pourraient examiner l'incidence du travail autonome sur les congés.
12. Mansdotter, Fredlund, Hallqvist, et Magnusson. 2010.
13. Naz, G. 2010. « Usage of parental leave by fathers in Norway », *International Journal of Sociology and Social Policy*, vol. 30, n°s 5 et 6.
14. Bygren, M., et A.-Z. Duvander. 2005. « Parents' workplace situation and fathers' parental leave use », *Journal of Marriage and Family*, vol. 68.
15. On a obtenu des résultats semblables lorsqu'on a neutralisé l'effet du revenu total du ménage (plutôt que celui du revenu de la mère).
16. Pérusse, D. 2003. « Les nouvelles prestations de maternité et parentales », *L'emploi et le revenu perspective*, vol. 4, n° 3, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada; Baker, M., et K. Milligan. 2008. « How does job-protected maternity leave affect mothers' employment? », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 4.

**Tableau A.1 Régression linéaire prédisant la durée du congé, selon les caractéristiques de l'emploi, enfants de 1 à 3 ans vivant hors Québec**

	Nombre total de semaines de congé	
	Mères	Pères
	<b>bêta</b>	
Travail par quarts	3,77	-0,29
Travail autonome	-19,61**	-1,08*
Travail à temps plein	2,24	-2,79
Emploi dans le secteur public	-1,17	3,86**

\* statistiquement significatif à  $p \leq 0,01$

\*\* statistiquement significatif à  $p \leq 0,001$

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.

**Tableau A.2 Régression linéaire prédisant la durée du congé, selon la santé de la mère et de l'enfant, enfants de 1 à 3 ans vivant hors Québec**

	Nombre total de semaines de congé	
	Mères	Pères
	<b>bêta</b>	
Naissance prématurée	3,42	1,53
Naissance multiple	5,11	-1,18
Soins médicaux spécialisés pour l'enfant après la naissance	-2,80	2,15
Santé de l'enfant bonne, passable ou mauvaise par opposition à très bonne ou excellente	0,41	-2,59**
Mère hospitalisée après l'accouchement	-0,61	0,69
Dépression postnatale	7,02*	2,09

\* statistiquement significatif à  $p \leq 0,01$

\*\* statistiquement significatif à  $p \leq 0,05$

Source : Statistique Canada, Enquête sur les jeunes Canadiens, 2010.